



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1298 du 23 AVRIL 2008

ELECTIONS LE 26 JUIN 2008 POUR DEFINIR LA REPRESENTATIVITE AU C.T.P.M.

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ ADRESSE AUX MILITANTS C.G.T. CONCERNANT LES ELECTIONS DU 26 JUIN 2008 POUR LA CONSTITUTION DU C.T.P.M. DU M.E.E.D.D.A.T.	3-4
■ REUNION D'ECHANGE SUR LES FUSIONS D.D.E./D.D.A.F. DU 9 AVRIL 2008	5-7
■ GROUPE PENIBILITE : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2008	8-11
■ POINT SUR LE RESEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :	
- COMPTE-RENDU AUDIENCE DU 14 AVRIL D.G.P.A./U.S.S.E.R.E. C.G.T.	12-14
- COMPTE RENDU AUDIENCE DU 16 AVRIL D.R.A.S.T./U.S.S.E.R.E. C.G.T.	14-17
- COMPTE RENDU AUDIENCE DU 18 AVRIL CGDD/U.S.S.E.R.E. C.G.T.	17-20
■ NOTE DE L'U.G.F.F. : MOBILISATION CONTRE LA R.G.P.P.	21-23
■ RECONNAISSANCE : JOURNAL DES B ADMINISTRATIFS N°3	24-27
■ QUESTIONS A HUBERT BORDERIE, PRESIDENT DE LA M.G.E.T.	28



AGENDA

Jeudi 24 avril 2008 :

Bureau Fédéral

Jeudi 24 avril 2008 :

U.G.F.F. – travail – santé – hygiène et sécurité

Jeudi 24 avril 2008 :

Plan triennal des travailleurs handicapés

Lundi 28 AVRIL 2008 :

Réunion groupe de travail fédéral sur élection au C.T.P.M.

29 avril 2008 :

Commission Exécutive O.F.I.C.T.

Jeudi 1^{er} mai 2008 :

Fête du travail

Manifestation dans les départements

Lundi 5 mai 2008 :

D.G.P.A. / O.S. sur P.S.C.

6 MAI 2008 :

Secrétariat O.F.I.C.T.

Mardi 13 mai 2008 :

Réunion du C.C.A.S.

Vendredi 16 mai 2008 :

D.G.P.A. : réunion du groupe de travail – action – prévention des risques

21 et 22 mai 2008 :

Commission Exécutive Fédérale



INFOS BREVES



**Communiqué du 21 avril 2008
Disparition de Germain TILLON
La résistante aux oppressions**

Germaine TILLON s'est éteinte à cent ans. Femme d'action et de réflexion, elle s'est engagée dans la Résistance, arrêtée puis déportée à Ravensbrück, Germaine TILLON a consacré sa vie à combattre les oppressions, qu'il s'agisse des goulags en Union Soviétique ou de la torture mais aussi des attentats pendant la guerre d'Algérie, qu'il s'agisse encore des crimes franquistes ou des prisons grecques et, tout récemment, de la pratique de la torture en Irak. Ethnologie de renom, son œuvre et son enseignement sont marqués du sceau de l'humanisme. La Confédération Générale du Travail et l'Institut d'Histoire Sociale lui rendent hommage.



**Disparition d'Aimé Cesaire
Bernard THIBAUT salue ses combats et son humanisme**

C'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris la disparition d'Aimé Cesaire. Figure emblématique des Antilles, de tous les combats contre colonialisme et le racisme, Aimé Cesaire a été infatigable défenseur des droits de l'homme et de la justice sociale.



Déclaration du 21 avril 2008

Carte Prud'homale

www.cgt.fr

La C.G.T. exige un moratoire

Le Conseil Supérieur de la prud'homie a été réuni le 10 avril pour donner son avis sur la carte des conseils de prud'hommes. On a en fait assisté à une parodie de consultation :

- malgré leurs demandes, les représentants des organisations syndicales et professionnelles n'ont eu communication d'aucun des avis rendus dans le cadre des consultations locales tenues entre le 22 novembre et le 22 février, ni même de leur synthèse,
- s'agissant de l'existence d'un tiers des conseils de prud'hommes, touchant des dizaines de milliers de salariés, il n'était prévu que trois heures de discussion... avec quatre autres points à l'ordre du jour.



Communiqué du 17 avril 2008

Réforme de l'hôpital

www.cgt.fr

Nicolas Sarkozy persiste et signe

Le Président de la République, sans surprise, a confirmé les orientations très libérales du rapport Larcher concernant la future réforme de l'hôpital et la loi santé prévue à l'automne.



Déclaration du 17 avril 2008

Allocations familiales

www.cgt.fr

Dans le collimateur gouvernemental !

Après la réforme annoncée, puis retirée, des « avantages » financiers procurés par la carte de famille nombreuse, celle des majorations pour âge qui doit être mise en œuvre le 1^{er} mai prochain amputera de plusieurs centaines d'euros le budget des familles d'enfants adolescents.



Déclaration du 14 avril 2008

Banalisation du Livret A

www.cgt.fr

La C.G.T. fait des propositions dans un mémorandum

La C.G.T. rend public un mémorandum concernant le projet gouvernemental de banalisation du livret A et formule un ensemble de propositions pour financer le logement social et pour un pôle financier public au service de l'intérêt général. Lire et télécharger ce texte en annexe.

Le projet de loi modernisation de l'économie, passera en Conseil des ministres d'ici la fin du mois (sans doute au Conseil des Ministres du 30 avril).



Article du 14 avril 2008

Journée de Solidarité

www.cgt.fr

7 heures de travail gratuit

Après un vote conforme du Sénat, la proposition de loi Léonetti visant à assouplir les conditions de réalisation par les salariés de la journée de la solidarité, est définitivement adoptée. La loi, publiée dans les jours à venir au Journal Officiel, sera applicable dès le prochain lundi de Pentecôte, soit le 12 mai. La C.G.T. réitère son opposition la plus totale à une journée de travail gratuit. Cette journée équivaut à 7 heures de travail gratuit. Ce qui ne change pas dans la proposition de loi. Le principe d'une journée de solidarité est maintenu conformément à la loi du 30 juin 2004.



Déclaration du 11 avril 2008

SMIC

www.cgt.fr

La hausse doit s'accompagner de l'augmentation de l'ensemble des salaires

Lundi 14 avril, l'INSEE publiera l'indice des prix pour le mois de mars 2008. Si la hausse des prix est supérieure à 2 % par rapport à l'indice du mois de mai de l'année précédente, le Code du Travail oblige à un relèvement automatique et immédiat du salaire minimum. Le SMIC pourrait donc être augmenté dès le 1^{er} mai.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Adresse aux militants CGT concernant les élections du 26 juin 2008 pour la constitution du CTPM du MEEDDAT

La création du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) par le regroupement des ministères de l'Ecologie, de l'Equipement et de l'Industrie modifie le périmètre du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM).

L'administration ne voulant plus établir la représentativité par la transposition des résultats des élections aux différentes commissions paritaires des corps concernés ; elle a donc décidé de provoquer une élection sur sigle pour ce CTPM.

Ce scrutin se tiendra le jeudi 26 juin 2008. La Fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement CGT déposera le sigle et le bulletin de vote pour la CGT à la DGPA. L'administration se charge de transmettre le matériel de vote à tous les services et à tous les électeurs.

Ce scrutin est d'une importance capitale pour la CGT : il va déterminer le nombre de sièges par organisations syndicales au CTPM du MEEDDAT, mais aussi les sièges par organisations syndicales au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS), au Comité Central d'Action Sociale (CCAS, dont la présidence est CGT), à la Commission Nationale de Formation Professionnelle (CNFP), etc...

Ce scrutin aura des conséquences sur le volume des droits syndicaux ; en effet à l'ex Equipement les Décharges d'Activité de Services (DAS) sont aujourd'hui calculées par rapport aux résultats des CAP, CAD et CCP des corps ; à l'ex Ecologie les DAS sont déjà calculées par rapport à la représentativité du CTPM.

Le CTPM a vocation à examiner toutes les questions concernant :

- les services centraux, les services déconcentrés et les établissements publics administratifs,
- les questions relatives à la modification des règles statutaires des corps gérés par le ministère,
- l'organisation des administrations, des services et des établissements,
- les programmes de modernisation et l'incidence sur la situation des personnels,
- l'évolution des effectifs, des budgets, des recrutements, des qualifications, etc...
- les conditions de travail des personnels,
- etc....

L'administration a toujours voulu réduire le rôle des CTP et l'expression des représentants des personnels ; c'est encore plus vrai aujourd'hui avec la volonté du ministère d'imposer les réformes : fusions, réorganisations, RGPP, réductions massives des emplois, abandons de missions, fermetures de site, rémunérations au mérite, mobilité imposée, etc...

La circulaire spécifique à ce scrutin vient d'être publiée en date 17 avril 2008, elle sera envoyée dans les services pour organiser cette élection. Les services doivent prendre les mesures d'organisation nécessaires en concertation avec les organisations syndicales locales. Elle est disponible sur le site de la fédération (www.equipement.cgt.fr) dans le dossier *Elections le 26 juin 2008 pour le CTPM du MEEDDAT*.

La fédération appelle tous les militants des unions fédérales, des syndicats et des sections à s'impliquer fortement dans ces élections.

Elle appelle les militants à contacter sans tarder l'administration pour fixer une réunion avec les organisations syndicales sur l'organisation pratique des ces élections. L'administration (**chacun des Président de Bureaux de vote spéciaux – BVS – Fiche n°8 de la circulaire**) est chargée d'acheminer à chaque électeur les professions de foi des organisations syndicales candidates. La fédération appelle les militants à participer à la mise sous pli du matériel de vote. Le vote direct doit être privilégié, nous devons donc faire prendre à l'administration toutes les dispositions nécessaires : section de vote, temps de déplacement, etc...

La fédération (avec les composantes CGT) a décidé d'élaborer rapidement la profession de foi et de la faire parvenir dans les services. Les syndicats nationaux et les organisations nationales se sont engagés à mettre à dispositions des militants locaux des matériels spécifiques à chaque secteur, à chaque catégorie, à chaque situation particulière.

La fédération appelle tous les militants et tous les syndiqués à s'engager dans une campagne de manière très offensive. Le travail de proximité et de contact est à privilégier : information, réunions, assemblées générales, etc... Cette campagne est située dans la période de mobilisation et d'actions des personnels, impulsée par la CGT, contre les mauvais coups du gouvernement : RGPP, pouvoirs d'achat, retraite, statut et mobilité des fonctionnaires, etc...

Le 26 juin, pas une voix ne doit manquer à la CGT : tous les personnels des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics du MEEDDAT sont électeurs ; mais aussi tous les personnels qui sont en détachement normal, en détachement sans limitation de durée (DSL) et (à) mis à disposition (MAD) dans les collectivités (Conseils Généraux et Régionaux) suite à la loi du 13 août 2004.

En tout, plus de 80 000 électeurs sur l'ensemble du MEEDDAT sont appelés à voter le 26 juin 2008. Dans cette période difficile la tentation d'abstention sera grande ; c'est pour cela que la fédération appelle tous les militants et tous les syndiqués CGT à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire voter CGT.

Le 26 juin doit être une grande journée d'expressions revendicatives pour la CGT.

Ensemble nous gagnerons !

Bon courage à tous.

Dossier spécial « Elections le 26 juin 2008 pour le CTPM du MEEDDAT »
sur le site fédéral à l'adresse suivante :

http://www.equipement.cgt.fr/rubrique.php3?id_rubrique=313

Réunion d'échange sur les fusions D.D.E./D.D.A.F. du 9 avril 2008

Réunion présidée par les Secrétaires Généraux du M.E.E.D.D.A.T. (ministère de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire) et du M.A.P (ministère de l'agriculture et de la pêche) en présence des organisations syndicales des deux ministères.

Pour la CGT Equipement – Environnement :

Didier HOREAU, Gilles BROCHARD, Jean Louis CARBALLIDO,
Pascal SANCERE, Maurice BARLA, Didier PACOT.

La CGT Equipement – Environnement rappelle les points suivants :

La CGT est opposée à ces fusions parce qu'elles sont menées dans le cadre de la R.G.P.P., l'abandon de missions publiques telle que l'ingénierie publique, la réduction massive des effectifs, la réduction des moyens des services et la réduction du service public.

Par contre la CGT est favorable pour que les services élaborent des véritables projets de services répondant aux attentes des populations, des usagers et des collectivités locales par la mise en œuvre des missions publiques en prenant en compte les revendications des personnels.

La CGT porte la revendication de l'organisation d'un service départemental du MEEDDAT à partir de la fusion des DDE et DDA. Nous basons notre revendication sur trois piliers :

Maintien et développement d'une forte capacité technique de l'Etat, des services et des agents sur ses politiques publiques et leur cohérence avec des projets territoriaux,
Besoin du maintien et développement des compétences par une formation ambitieuse intégrant le nouveau périmètre d'intervention du MEEDDAT,
Arrêt de la suppression massive des postes et un plan de recrutement d'emplois statutaires notamment sur l'environnement, l'aménagement et le développement durable ;

Sur ces trois piliers, à partir de cette conception des services territoriaux du MEEDDAT, la CGT exige une orientation stratégique autour des 5 missions essentielles :

la connaissance et la prospective territoriale,
la sécurité, l'analyse et la gestion des risques,
la protection de l'eau et la biodiversité,
le développement durable avec mise en commun et cohérence de tous ses aspects,
les activités supports ;

La CGT exige pour les personnels la mise à niveau par le haut et dans un calendrier à court terme :

des rémunérations et des régimes indemnitaires,
de l'action sociale,
du temps de travail,
de la gestion des carrières,
de l'hygiène et la sécurité,

de la formation professionnelle ;

La CGT exige pour les personnels l'attribution d'une prime exceptionnelle de fusion de 350 euros (cf. fusion impôts/finances prime accordée par le ministre) ;

Dans le cadre d'une éventuelle réorganisation des services la CGT exige :

pas de fermeture de site, d'agence ou de subdivision maintenue ou créée suite à la réorganisation des DDE en 2007,

pas de mobilité forcée,

chaque agent retrouve un poste sur son lieu de vie,

des moyens financiers pour accompagner les réorganisations,

besoin de concertation approfondie avec les représentants des personnels et les personnels.

Les personnels s'interrogent sur leur devenir notamment de certains corps techniques tel que les dessinateurs, les contrôleurs des travaux impliqués notamment sur l'ingénierie publique concurrentielle condamnée à court terme d'après les propos du Président de la République.

Les Secrétaires Généraux des ministères répondent :

Les fusions sont un engagement fort des deux ministères pour maintenir des services départementaux et conserver des métiers techniques.

Dans le Lot, OSE s'est fait à partir de la fusion de la DDE et de la DDAF donc il n'existe pas d'opposition à fusionner les DDE et les DDA et à mettre en place le projet OSE.

Les directions régionales vont s'organiser suivant la R.G.P.P.

Le conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) a décidé l'arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle, pour développer une ingénierie de haut niveau comprenant le développement durable.

L'A.T.E.S.A.T. est maintenu et nous allons créer les conditions pour le développement de l'intercommunalité y compris pour l'A.T.E.S.A.T.

L'administration présente le diaporama sur la généralisation des fusions D.D.E. - D.D.E.A. (document sur le site du M.E.E.D.D.A.T. relatif à la fusion des DDE et DDA).

La création de 45 D.D.E.A. au 1^{er} janvier 2009 et les 39 autres au 1^{er} janvier 2010 est actée, sauf pour les départements 92 - 93 - 94 (absence de D.D.A.) et les D.O.M.

Dans cette présentation, les sujets qui sont au cœur des préoccupations des personnels ne sont pas abordés en exemple :

le lieu de travail, l'immobilier, les regroupements éventuels,

les missions effectuées,

les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité

l'harmonisation par le haut des rémunérations et des régimes indemnitaires,

les postes dit en « doublons ».

la formation et les ressources humaines, les effectifs,

l'action sociale,

le temps de travail, la prorogation des JRTT, forfaits cadres

etc...

La CGT intervient de nouveau :

depuis la mise en place des C.T.P. dans les 8 D.D.E.A. suite au scrutin du 8 novembre, les C.L.H.S. ne sont pas mis en place, l'alignement des jours R.T.T. s'est fait par le bas, la formation professionnelle est toujours absente, toutes les questions posées le 15 juin 2007 n'ont toujours pas de réponses, exigence d'un cadrage national et des garanties pour les personnels, quelles sont les évolutions des effectifs pour 2009 et les années suivantes, etc...

Pour la CGT, le gouvernement, nos deux ministères ont décidé de mettre en œuvre la fusion des D.D.E. et D.D.A.F. dans le cadre des R.G.P.P., de réductions massives d'emplois, de restrictions budgétaires sans précédent, d'abandon des missions publiques y compris celles dont les plus petites collectivités ont besoin.

Les besoins des populations et les revendications des personnels sont écartés d'un revers de main.

Il y a vraiment besoin de développer l'action revendicative dans les services, de contrer avec efficacité cette réforme, de défendre nos missions et nos emplois, de gagner des garanties pour les personnels, etc... .

Pour cela, l'information et le débat avec les personnels, la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier. S'inscrire dès maintenant dans la semaine d'action proposé par l'U.G.F.F. contre la RGPP et le projet de loi sur la mobilité est une première étape.

Cette réunion du 9 avril 2008 sur la fusion des DDE et DDA s'est avérée très décevante puisqu'elle n'a consisté qu'à la présentation de documents mis en ligne après le séminaire des chefs des services des 11 et 12 mars dernier. Les deux secrétaires généraux sont venus avec leurs réponses et les organisations syndicales avec des questions précises mais qui ne correspondaient pas aux réponses préparées, s'il y avait eu une réelle volonté de préparer cette réunion. Alors que la fusion des huit DDEA en 2007 aurait du permettre d'apporter des réponses précises aux interrogations portées localement par les organisations syndicales et les agents, personne des deux ministères n'a écouté, pris en considération, étudié les attentes des agents des deux ministères pour permettre une véritable fusion des services et non pas la juxtaposition de deux organigrammes mais condamnés à court terme...

Les réunions locales dans les services mises en place pour la fusion des DDE et DDA doivent permettre de porter nos revendications et d'exiger des réponses de l'administration et l'affectation des moyens en termes d'effectifs et financiers pour réussir ces fusions. La mise en place d'un véritable projet de service territorialisé à partir des constats réalisés localement doivent être au cœur des débats pour permettre de répondre aux demandes et aux exigences des collectivités et des citoyens dans le cadre d'un développement durable partagé par toutes et tous avec les moyens nécessaires recensés dans le cadre de la volonté politique portée notamment lors du Grenelle.

Les représentants CGT.

http://intranet.ecologie.intra/rubrique.php3?id_rubrique=39

Etaient présents :

Administration :

Mme THORIN ; Mme MOUCHARD ; M. COSTILLE, D.G.R. ; M. MOREAU ; M. DUPUIS ; M. LE DALL, V.N. ; M. PANDOLF ; M. DECALTOT ; Mme MAKALA, HIS DIR N ; Mme CHAVIGNY, ASP DIR NO ; Mme ARNAULT, S.G. Mme NOVICE, Phares et Balises ; M. GUESDON, DIR A.

Médecins :

Professeur DÔMONT, Mme MAYOUSSE Secrétaire Adjointe à la D.I.R. Méditerranée, Docteur KITO - VARDON, Docteur OVELACQ, Docteur PERNEZ.

C.G.T. :

Jean Marie RECH, Willy GARING, Eric BERNARD, Jean-Yves LEBARS, Dominique TALBOURDET.

Mme THORIN invite les Organisations Syndicales (CGT, FO, CFDT) à lire leurs déclarations liminaires.

F.O. et la C.F.D.T. n'ayant pas de déclaration, Jean Marie RECH fait lecture de la déclaration de la C.G.T.

Mme MOUCHARD remercie la CGT pour cette déclaration liminaire.

L'administration expose sa vision, et aimerait élargir le groupe de travail à d'autres secteurs d'activité du ministère, notamment les Phares et Balises et Voies Navigables.

Pour prendre en compte la pénibilité dans ces métiers elle propose également de travailler par thème et avoir différentes lectures.

La CGT rappelle le travail effectué en amont par le C.C.H.S. concernant la pénibilité et ce qu'elle engendre, et dénonce le travail des sous-groupes et de son élargissement, qui est aux antipodes de la déclaration, qui rappelle à juste titre que la pénibilité est connue de tous depuis de nombreuses années, et qu'il est souhaitable d'avancer et non pas de s'enliser dans des sous-groupes pour faire du sur place.

L'administration entend bien les arguments avancés par la CGT, elle préconise une réunion par mois pour le groupe de travail sur la pénibilité finie en juillet comme le demande la C.G.T., et voir si les sous- groupes sont nécessaires et qu'ils ne soient pas une perte de temps.

Mme THORIN propose la validation du précédent compte rendu.

La CGT demande que le sigle CGT apparaisse et que les noms ne soient plus visibles sur les comptes rendus.

Elle propose également qu'un relevé soit fait, plutôt qu'un compte rendu.

Rappel de l'administration des sujets et synthèse

1. connaissance des pénibilités
2. enquête SUMMER
3. rappel des accidents

Groupe ou sous-groupe sur l'étude de l'espérance de vie des retraités (exploitation) devenir éventuel d'un décret sur la bonification de service.

La CGT évoque que la bonification est également synonyme de réparation car, pour un agent exposé pendant des années à des travaux pénibles ainsi qu'à des produits dangereux, qu'il soit désormais affecté en DIR et en MAD, l'administration se doit de prendre en compte sa carrière en DDE et de considérer que la réparation s'effectuera par années passées à l'exposition de la pénibilité, 1 trimestre de gagné par année passée dans ces conditions de travail.

Un Power Point est exposé par le professeur DÔMONT

(Sur le pourquoi, quand et comment arrêter le travail ?).

1. il faut réfléchir sur les conditions de travail, et leurs conséquences sur la santé,
2. il ne faut pas laisser se dégrader les situations mais mieux les identifier et les traiter,
3. depuis 1982 le code du travail est opposable dans la Fonction Public,
4. il apparaît que beaucoup de rapports sur la pénibilité sont traités et connus dans le privé et que la connaissance de ceux-ci ne soit pas exploitée dans la Fonction Public.

La CGT apprécie la qualité du Power Point du Professeur DÔMONT et précise par ailleurs que les agents de la police bénéficient d'un départ anticipé à la retraite. Entendu qu'ils sont au bord de la route, alors que les agents du MEEDDAT eux sont, sur les routes et exposés en permanence à tous les dangers, qu'ils soient d'ordre mécanique, physique et polluant (pollution, produit phyto sanitaire, amiante « plaquettes de freins » etc. ...) mais que les contraintes existent toujours, que les travaux répétitifs ne sont pas en régression et exposent les agents à travailler dans des conditions parfois très contraignantes.

En effet, on apprend que dans certaines DIR des travaux de nuit sont entrepris pour effectuer du débroussaillage et du ramassage à la pince mécanique, de détritrus occasionnant des douleurs articulaires le tout sur travaux programmés plusieurs nuits par mois.

Il est à noter que la CGT dénonce encore une fois de plus la lecture trop ou très transversale voir oblique de la PTETE pour certains directeurs de DIR qui pour des raisons qui ne nous échappent pas, veulent faire passer en force leurs R.I. (règlement intérieur), et associe celle-ci à l'organisation de travail.

Nous ne pouvons pas en entendre davantage, les textes sont clairs « la PTETE n'est pas assujettie à l'organisation de travail » c'est pourquoi la CGT rappelle que pour les DIR ou les paiements de la PTETE qui non pas encore été versés aux agents, le soit immédiatement et que la rétroactivité s'impose.

Mme MAKALA, IHS DIR N

Rappelle les textes et articles du code du travail, concernant le devoir de la direction envers ses agents, et que la prime n'est pas assujettie à l'organisation du travail.

La CGT rappelle également lors du CCHS du 4 avril 2008 qu'un droit d'alerte avait été posée concernant le non respect des textes en matière d'hygiène et de sécurité puisque de nombreux agents des V.N. et de certains départements n'avaient à ce jour pas eu de visite médicale avec un médecin de prévention et que pour certains, la moyenne varie entre trois et cinq ans, et que si il arrivait quelque chose de grave aux agents concernés la fédération CGT se porterait partie civile en cas de procédure et qu'il est inadmissible de laisser des agents exposés à des risques et missions dangereuses dans un abandon sanitaire avéré.

Le Directeur de l'exploitation de la DIR ATLANTIQUE M. GUESDON **Intervient pour nous exposer son point de vue, et nous apprendre qu'un travail commun entre directeur se fait, pour élaborer et dégager des pistes de réflexion, et voir quelles sont les contraintes fortes liées aux tâches pénibles. En effet les constats sont sans équivoque dans la quasi-totalité des DIR.**

Il est incontestable que les tâches de pénibilité, similaires dans les DIR se retrouvent et qu'il faut établir un hit parade des tâches récurrentes, tel que les entretiens courants, nettoyages des fossés, des descentes d'eau, qui impliquent des sécurités lourdes. Du ramassage des détritrus avec les pinces (campagne de trois mois en moyenne), de l'exposition aux produits polluants dans des secteurs parfois très dangereux pour la santé (tunnel, exposition aux fumées toxiques gaz

d'échappement) il est à remarquer que l'on ne voit pas beaucoup de sportif faire du jogging aux abords des voies à grandes circulations.

Le stress est également soulevé (ex : lorsqu'un agent se trouve sur un travail posté en surveillance de tunnel et qu'il doit assurer seul et prendre une décision en fonction d'un accident, le tout se faisant de nuit, les horaires décalés sont pointés, les changements de rythmes de travail, les travaux atypiques, les roulements mal assurés et donc mal perçu, compromet la vie familiale des agents etc....

Le constat pointe aussi sur les personnels plus âgés et doit être pris en compte, l'usure physique, ainsi que les questions de reconversion. Une visite médicale devrait être pour ces personnels effectuée deux fois par an.

L'analyse de la CGT démontre que tout ceci a des répercussions sur le bon déroulement du service et il apparaît indéniable que derrière ces remarques le manque de personnels se fait cruellement ressentir aux travers de ces constats qui nous l'espérons ne sont pas des sentiments philanthropiques mais de véritables déterminants, pour établir des points d'appui qui convergent en la construction de nouveaux dimensionnements des CEI, temps sur le plan des personnels que sur des missions pérennes, car les DIR on l'a dit et redit ont été mise en place dans la précipitation.

La CGT rappelle que lors d'un recrutement en 1998 pour l'entretien des réseaux et infrastructures, la DGR de l'île de France avait préconisé un besoin d'agents jeunes, rapides, et souples !

La CGT *Phares et Balises* souligne qu'à aucun moment ne s'est posé la question de savoir si arrivé à un certain âge les agents qui doivent passés des semaines seul, loin de leur famille, parfois hélitreuillé pour accéder à leur poste de travail, sans compter les marches à monter pour accéder au luminaire du phare, était usé ou pas après des années en exercice.

C'est pourquoi il est souhaitable que la pénibilité soit reconnue dans ces métiers à risques, et c'est pourquoi la CGT demande un cadrage national établi dans les DIR, VN, PM sur les questions d'hygiène et de sécurité et que la pénibilité et la dangerosité soit reconnu pour la mise en place de la bonification de service et que la réparation soit actée.

Eric BERNARD

DECLARATION LIMINAIRE AU GROUPE PENIBILITE

RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE ET DU TRAVAIL DANGEREUX

Il n'y a pas de guerre économique. Dans nos pays, de l'argent nous n'en avons jamais eu autant que maintenant. La France n'a jamais été aussi riche. Ce n'est pas le manque de moyens qui nous empêche de faire des efforts et des progrès dans l'organisation du travail. Ce qui manque, c'est la volonté politique, capable de remettre à plat des processus qui sont en train de créer une casse sociale sérieuse.

Les suicides (3 en un mois), de plus en plus nombreux dans notre Ministère, sont un signal d'alarme inquiétant sur la pérennité du système. Tout le monde est sous pression, et, dans ce phénomène de cascade, il n'est pas facile de calmer le stress.

Dans un contexte lourd d'enjeux, quand la stratégie de l'Administration est de jouer la montre, cela est intolérable et irresponsable ! La notion même de pénibilité et de dangerosité est connue de tout le monde ! Arrêtons de faire des constats, mais causons plutôt de réparation pour l'ensemble des agents exposés à ces risques, plutôt que de nous emmener dans ce groupe de travail à faire des états des lieux, les conséquences, les contraintes, de la pénibilité au travail, pour les représentants de la CGT, nous voulons du concret, les agents concernés attendent et ils en ont marre d'attendre !

Quand le travail est en pleine mutation, en prolongement de celle du rôle, de la place et du sens de l'Etat, dans un contexte de déréglementation à l'échelle européenne. Au-delà des politiques « visibles » menées (réduction drastique des budgets et emplois publics, qui ne feront qu'aggraver la situation déjà catastrophique, la décentralisation qui n'arrange rien), ces mutations s'inscrivent aussi dans la relation que la société entretient avec le travail.

La CGT, elle, n'a eu de cesse d'affiner ses propositions pour que le système de reconnaissance de la pénibilité au travail relève de la réparation à l'égard des agents exposés à des conditions de travail qui ont un impact sur leur durée de vie. Ils ont le droit à la même espérance de vie que les autres après la retraite.

Nous réclamons que, pendant toutes les années d'exposition à la pénibilité et la dangerosité, les agents puissent prétendre à un départ anticipé à la retraite équivalent à un trimestre par année exposée ; la même disposition devra s'appliquer aux agents transférés puisque la pénibilité, ils l'ont eu quand ils travaillaient en DDE.

Avec un mode de financement qui doit inciter les employeurs à développer des politiques de prévention, donc à améliorer les conditions de travail des autres salariés, afin qu'ils puissent partir en retraite en bonne santé et dans des conditions physiques normales pour vivre normalement comme les autres.

Les constats, nous les connaissons et ils sont particulièrement durs pour les agents exposés :

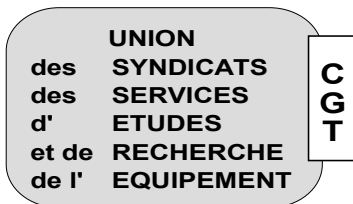
- apparition de nouvelles pathologies liées à l'énorme écart entre travail réel et travail prescrit, à la logique de rentabilité contre la conception du « bon travail »...
- explosion de la souffrance mentale liée à la perte d'identité professionnelle et culpabilisation pour ceux qui ne s'en sortent pas, chiffres et statistiques mettant les collègues en concurrence.
- Augmentation des accidents du travail, des suicides liés à un état de stress permanent, aux pressions, aux surcharges de travail, aux réformes qui s'enchaînent sans recrutement supplémentaire, sans formation, sans reconnaissance...
- Explosion des petits arrêts de maladie, pour pouvoir souffler, récupérer, suite à l'épuisement nerveux, au mal-être professionnel...
- Explosion de la démotivation, du désinvestissement lié à l'usure, les agents n'ont plus de perspectives, n'arrivent plus à ce projeter dans l'avenir. Ils sont paumés...

Pour nous à la CGT, il est temps maintenant de causer de la réparation subie par les agents :

- gestes répétitifs,
- exposition à la température,
- exposition aux bruits intenses
- contraintes posturales et articulaires
- vibrations
- valeurs limites et d'exposition journalière
- manutention et port de charges lourdes
- travail de nuit
- travail alterné, décalé
- exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, proprotoxiques)
- exposition aux poussières et fumées
- rayonnements ionisants

Voilà à quoi sont confrontés les agents exposés à la pénibilité. Alors, nous le demandons encore une fois, causons maintenant de la réparation et pas des constats, ni des contraintes, ni même des conséquences que malheureusement nous connaissons tous ici et ne vous en faites pas, les agents concernés les connaissent aussi ! Ils demandent réparation et ce, dès l'année 2008 !

Le Secrétaire Général
de la Fédération,
Jean-Marie RECH



**Compte rendu de l'audience du 14 avril 2008
entre la DGPA et l'USSERE CGT
concernant des questions catégorielles**

Présents :

- Pour l'administration : Y. Malfilatre, D. Payan, M. Bensaïd, V. Teboul et N. Courseaux
- Pour la CGT : N. Baille, J. Hini, A. Rougé.

Cette réunion fait suite à une demande de l'USSERE-CGT (du 25 janvier 2008 – en annexe) de rencontrer la DGPA afin d'aborder les différents sujets catégoriels qui pour les agents doivent aboutir à de réelles avancées.

Pour introduire cette réunion, la CGT précise que certains sujets qu'elle avait demandé d'aborder ont obtenu des suites depuis la demande d'entrevue (fin janvier).

➤ ***Tout d'abord, la question des ETST :***

- ✓ a fait l'objet d'une réunion, le 20 mars 2008, qui a permis d'avancer vers la finalisation de l'organisation de l'examen professionnel exceptionnel pour une promotion dans le corps des TSE en deux fois : 2009 et 2010.
- ✓ Deux réunions avec les syndicats : une avec les représentants des TSE en CAP le 17 avril et une le 16 mai qui finaliseront complètement le dossier.

➤ ***Pour les chercheurs :***

- ✓ 1 réunion, le 20 mars 2008, a fait avancer le dossier du paiement de la PSR (Prime de service et de rendement) avec un accord de la DGPA (Direction générale du personnel et de l'administration).
- ✓ La mise en paiement de cette PSR pour atteindre les montants cibles (5200 €/an pour les CR et 6800 €/an pour les DR) sera effectuée sur 2 ans du fait de contraintes budgétaires.
- ✓ La DGPA est en attente de l'accord définitif de la DGAFP (ministère de la fonction publique) pour le paiement dès 2008. Elle affiche un certain optimisme pour ce dossier.

➤ ***Pour ce qui concerne les TSE :***

- ✓ Sur la question du groupe de travail de réforme statutaire, la DGPA précise qu'elle a relancé la DGAFP dès décembre 2007 et qu'elle attend une validation des propositions du MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) sur la question (la DGAFP doit engager une réforme de la catégorie B) avant d'avancer plus loin le projet de réforme statutaire.

La CGT affirme la nécessité (déjà exprimée auprès de la DRAST) d'avancées pour les agents et les services afin de valoriser les carrières dans le RST.

- ✓ La DGPA répond qu'elle ne dispose pas d'éléments chiffrés (nombre d'agents, sommes en jeu...) sur la question d'une revalorisation indemnitaire (à l'image du séniorat chez les ITPE) des TSE pour rendre plus attractives les carrières des spécialistes et des experts dans le RST.
- ✓ Cette question sera étudiée dans le cadre du plan triennal que devra élaborer la DGPA (le budget de l'Etat sera établi sur la base d'une prévision triennale)

La CGT est intervenue pour préciser d'une part que le RST (Réseau scientifique et technique) ne compte pas que des experts ou des spécialistes et d'autre part que la question de la revalorisation des carrières pour rendre le RST plus attractif doit être appréhendée dans son

ensemble au travers des aspect indemnitaires mais aussi du recrutement, des déroulements de carrière...

La CGT a souhaité que cette question soit traitée dans un chantier qui doit s'ouvrir avec la DRAST (Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique) (*ndlr : la CGT a déjà demandé auprès de la DRAST un chantier statutaire avec la DGPA pour le maintien des compétences et les déroulements de carrières au sein du RST*)

- La CGT est alors intervenue sur la question des ISS (ISF) au LCPC :
 - ✓ Quid des recours sur la revalorisation de l'ISF 2006 du LCPC sur la base des ISS?
 - ✓ Quid de l'arrêté du 25/03/2008 pour le MEEDDAT? La CGT demande un texte spécifique pour les agents du LCPC.
 - ✓ La DGPA donnera une réponse après examen approfondi des dossiers.

- **Concernant l'Indemnité de Résidence (IR) des PNT :**
 - ✓ Les chiffres annoncés par la DGPA :
 - x dossiers dont les indemnisations ont été calculés : 1050 agents,
 - x jugements rendus par les TA : 301 agents,
 - x propositions de transaction du ministère : 485 agents dont 433 ont été acceptées,
 - x dossiers liquidés (agents payés en 2007) : 195 agents soit une somme de 5,7 Millions d'€ (hors intérêts),
 - x Pour 2008 : 215 dossiers ont été transmis (à la DAJIL – service juridique du ministère) pour traitement + 76 dossiers au LCPC. Les prévisions sont de liquider (mises en paiement) 930 dossiers pour une somme de 32 Millions d'€ hors LCPC (25 Millions seraient déjà acquis au budget).
 - x La DGPA prévoit un reliquat de 200 dossiers à traiter en 2009.
 - x Sur la demande de la CGT, la DGPA a donné le nombre de 1450 à 1500 dossiers « recevables » juridiquement pour l'administration. La DGPA aurait reçu environ 2000 demandes de recours.

La CGT a soulevé la question des agents pour lesquels l'administration ne reconnaît pas avoir reçu les demandes de recours (la CGT a apporté à la connaissance de la DGPA 2 cas concrets).

- ✓ la DGPA examinera chaque cas pour lesquels elle sera sollicitée (par l'agent ou les syndicats).

La CGT a demandé un examen particulier des cas d'agents en longue maladie ou dans l'impossibilité de déposer des recours avant la date limite de recours pour que l'administration accepte d'indemniser les agents (01/01/2006). La CGT a demandé également pour les agents ayant été débouté par un jugement, que leurs cas puissent être réexaminés dès lors qu'ils ont dans les délais déposés un recours auprès du ministre.

- ✓ la DGPA répond qu'elle se situe dans un contentieux et qu'elle ne règlera que les dossiers entrants dans les critères pour lesquels la justice lui impose de procéder à l'indemnisation des agents.

Plus globalement, devant ce comportement « rigide » de l'administration, nous conseillons aux agents concernés de se rapprocher auprès du Médiateur de la République pour envisager une assistance et une intervention envers la DGPA.

La CGT a souhaité que les familles des agents décédés au cours de la procédure puissent bénéficier de l'indemnisation avec un caractère de priorité suivant les cas (du fait des situations financièrement difficiles que peuvent rencontrer les conjoints)

- ✓ la DGPA indemniser les familles et prendra en considération les personnes en difficultés.

La CGT a alors soulevé la question de l'IRCANTEC et des sommes dues par l'employeur.

- ✓ la DGPA a répondu que le MEEDDAT faisait la démarche pour donner tous les éléments à l'IRCANTEC (obligation de l'employeur) et qu'elle s'acquittait alors des sommes dues demandées par cet organisme.

- Suite à la question de la CGT **sur la notation des agents RIN**, la DGPA a précisé que la notation se ferait selon les mêmes dispositions que pour les agents fonctionnaires à savoir l'abandon de la note chiffrée.
- La CGT a alors demandé des précisions sur la proposition de passage à **un statut RIN des agents en n x 3 ans** :
 - ✓ la DGPA a précisé que cette proposition serait faite à tous les agents soit environ 80 agents et serait étendue à ceux qui seront recrutés. Chaque agent recevra une proposition comprenant une simulation d'évolution sur 10 ans.

**Compte-rendu de la réunion DRAST / USSERE CGT
du 16 avril 2008**

Présents :

- Pour la DRAST : R. Bréhier, E. Le Guern, Y. Le Trionnaire
- Pour la CGT : N. Baille, P. Garcia, A. Rougé.

L'**USSERE-CGT** a répondu favorablement à une sollicitation de la DRAST (Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique) pour cette réunion dont l'objet initial était la présentation de « la mise en œuvre de la stratégie du RST ». Elle a été pour nous l'occasion de faire le point sur les perspectives du RST suite aux annonces RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) du 4 avril dernier (CoMod – Commission de Modernisation des politiques publiques).

La DRAST :

- Les arbitrages RGPP seront déclinés par circulaires. La circulaire du 10/04 concerne l'IP (Ingénierie Publique) pour les DDEA. Pour le RST, une circulaire est en cours de signature.
 - ✓ Elle confirme le redéploiement d'une partie des missions vers les activités MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire - du routier vers des approches développement durable) et une réduction (importante) de l'IP concurrentielle,
 - ✓ A court terme, les collectivités territoriales ne pourront faire appel au RST que dans un cadre concurrentiel.

La CGT :

- A rappelé les propos du ministre Borloo faisant part de son attachement au RST,
- A resitué cette réunion avec la DRAST dans une démarche d'appréhender la problématique de l'avenir du RST (Réseau scientifique et technique) avec l'ensemble des acteurs. Dans cette logique, la CGT rencontrera le CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) le 18/04 et l'ADF (Assemblée des Départements de France) prochainement.
- A interrogé la DRAST par rapport aux premières hypothèses RGPP à savoir :
 - ✓ la baisse des effectifs à hauteur de 1400 ETP (Equivalent Temps Plein) ou 300 comme l'avait défendu le ministre?
 - ✓ La suppression d'1 Laboratoire régional des ponts et chaussées (LRPC) sur 2.

Pour la DRAST :

- Elle ne dispose d'aucun arbitrage chiffré à ce jour. Ils seront connus lors du prochain COMOD (mi-mai 2008),
- Les premiers éléments de cadrage (circulaire à venir pour le RST) seraient conformes à la note d'orientation stratégique du RST du 15 février 2007 par le ministre Perben :
 - ✓ un renforcement de la polarisation avec le maintien du maillage territorial,

- ✓ l'articulation entre les divisions d'études des CETE et les LRPC,
 - ✓ des formations accompagnant les redéploiements,
- les hypothèses prises pour établir un plan de transformation des CETE en termes de personnel se situeraient entre le non-remplacement d'un agent quittant le ministère (retraite ou autre) sur deux et le non-remplacement de tous les départs (ndlr : soit sur une base de 400 départs prévus sur la période triennale budgétaire 2009-2011, une baisse des effectifs autour de 300 ETP).

La CGT est intervenue pour questionner la DRAST sur la pérennité de l'activité des CETE avec leur mode de financement sur 2 aspects particuliers :

- la nécessité de rentrée de fonds de concours (FdC - activité pour tiers dans les secteurs majoritairement concurrentiels) pour disposer de budgets de fonctionnement et d'investissement. Avec un redéploiement (et une baisse de l'activité du fait de la baisse des effectifs) de l'activité IP, les rentrées en FdC ne suffiront plus à assurer le fonctionnement et l'investissement des CETE.
- Quid des comptes des CETE sans les rentrées des DI (Divisions Informatiques) en titre IX (DAP – Droits à Prestations) qui amènent tous les CETE si ce n'est à l'équilibre, à une situation qui s'en rapprocherait.

Pour la DRAST :

- L'évolution ne portera (au delà des baisses d'effectifs) que sur des réorientations de l'activité qui se feront progressivement,
- Il n'est pas question d'abandonner totalement l'IP.

La CGT a soulevé la question de l'ouverture du RST aux collectivités territoriales (la CGT revendique un partage du RST entre l'Etat et les collectivités). La CGT a ainsi mentionné le courrier de Claudy Lebreton (président de l'ADF – Assemblée des Départements de France) adressé au ministre Borloo, en date du 30 janvier 2008, lui faisant part de tout l'attachement que portent les collectivités territoriales au RST en ces termes : « un outil indispensable pour les collectivités territoriales... ».

La DRAST :

- le système actuel est basé sur des relations dans un système concurrentiel, l'évolution vers un autre système ne peut s'envisager dans le court terme,
- la budgétisation du fonctionnement des CETE représenterait environ 50 à 55 Millions d'€. Cette question va être soumise à Bercy (ministère du Budget).

La CGT a posé la problématique d'un co-financement du RST entre l'Etat et les collectivités territoriales dans une logique de partage de l'outil.

La DRAST a répondu sur la question du co-financement :

- Ce chantier n'est pas forcément un chantier à mener par l'Etat,
- la question juridique à surmonter pour pouvoir travailler en régie avec les collectivités territoriales est un chantier très important qui ne peut s'envisager que sur du moyen terme.
- Dans un premier temps, la DRAST va chercher à avancer sur le sujet de la budgétisation pour le PLF (Projet de Loi de Finances) 2009 – 2011 (budget triennal).
- Dans un second temps (moyen terme), la DRAST se penchera sur la question du co-financement avec les collectivités territoriales avec une vision large sur l'éventail des solutions juridiques possibles intégrant des solutions innovantes.

- Pour ce qui concerne les DI, la DRAST considère que rattacher les effectifs des DI à l'administration centrale est un rétablissement par rapport à une situation anormale qui consisterait à surfacturer les prestations (les DI peuvent être financées pour une même prestation par la DGPA et la DAC concernée). Toutefois, les financements en titre IX (pour des prestations informatiques) seront rendus disponibles pour les DAC (Directions d'Administration Centrale) sur des commandes techniques.

La CGT est intervenue pour demander une évolution du mode comptable du titre IX au profit d'une base d'agent-mois au lieu d'une somme.

Pour la DRAST :

- Contrairement à d'autres ministères, le système actuel du titre IX a été une planche de salut vis à vis des auditeurs RGPP dans le sens qu'il constitue une unité comptable budgétaire.
- D'autre part, le fait d'avoir un titre IX compris dans la comptabilité des CETE permet de bénéficier des exonérations de TVA, taxe professionnelle,... pour des sommes conséquentes.

La CGT a souhaité revenir sur :

- la position de la DRAST au cours du CSST (Conseil des Services Scientifiques et Techniques) du 8 janvier dernier à savoir une IP réduite à des prestations à haute valeur ajoutée,
- les hypothèses RGPP de fermeture d'1 LRPC sur 2.

La DRAST a alors précisé que l'administration n'était pas dans une logique de fermeture d'implantation (sans toutefois s'interdire dans l'avenir de s'interroger sur telle ou telle implantation) mais sur une rationalisation des effectifs.

La CGT a souligné que le pilotage et la stratégie du RST se trouvent bien au sein d'une même direction qui est le CGDD comme nous l'avons revendiqué. Toutefois, la CGT s'interroge sur la transformation de la DRAST en DRI (Direction de la Recherche et de l'Innovation) dans l'organigramme du CGDD.

La DRAST précise que son champ couvre toujours l'ensemble des missions ex-DRAST dans la future DRI du CGDD.

La DRAST a alors présenté le plan de transformation du RST présenté aux directeurs des CETE le 3 avril dernier. Ce document est disponible sur l'intranet de l'administration : <http://intra.rst.drast.i2>.

Pour la DRAST :

- Ce projet a été réalisé dans une période de transformation imposée par la RGPP qui est un des éléments du contexte mais sans lequel la DRAST aurait mené cette évolution nécessaire du RST.
- Les CETE devront être à terme un lieu de dialogue technique entre l'ensemble des acteurs du champ de missions du MEEDDAT.

La DRAST a par ailleurs fait part d'une prochaine réunion du CSST (Conseil des Services Scientifiques et Techniques) avant juillet 2008. Il devrait être présidé par Mme Pappalardo (CGDD).

Pour conclure cette réunion, un débat a eu lieu sur la mutualisation des services supports au cours duquel **la CGT a rappelé** :

- son opposition de principe à la logique de mutualisation des services supports qui est la conséquence des réductions des effectifs,
- qu'en tout état de cause, tous les services supports ne sont pas mutualisables à l'image des services de documentation, formation... qui sont spécifiques au RST,
- que si mutualisation il y avait, elle ne peut pénaliser ni les agents ni le fonctionnement des services.

L'analyse de la CGT :

- La mobilisation du 6 mars a pesé sur les arbitrages RGPP. Malgré les premiers éléments de ces arbitrages qui semblent moins pessimistes que les premières hypothèses, la CGT continuera son action au delà du 6 mars.
- La CGT reste opposée à un dimensionnement des missions en fonction de la baisse arbitraire des moyens humains et financiers. Ces moyens doivent être mis à la hauteur des ambitions affichées par le président de la république et le ministre d'Etat pour le MEEDDAT y compris dans la mise en œuvre des suites du grenelle de l'environnement.
- La question de l'ingénierie publique concurrentielle ne porte pas à elle seule l'avenir du RST. Si la RGPP affiche une réduction massive des prestations d'IP concurrentielle pour une réorientation des missions du RST vers les missions MEEDDAT, 3 questions vont conditionner l'avenir du RST pour lesquelles la CGT est porteuse de revendications :
 - ✓ la question du maintien et du développement des compétences nécessite une part d'activités dans le champ concurrentiel et la mise en place d'une politique ambitieuse et de moyens ad-hoc sur la question de la formation accompagnant les réorientations,
 - ✓ le mode de financement des CETE dans lequel il ne sera plus possible, avec une baisse prévisible (du fait de la réorientation, de l'acquisition de nouvelles compétences et de la baisse des effectifs) de rentrées de fonds de concours, de disposer de moyens suffisants pour le fonctionnement et l'investissement dans les CETE.
 - ✓ La question du partage de l'outil avec les collectivités doit avancer autour de la revendication de la CGT (partagée par la plupart des acteurs publics) d'un réseau partagé Etat/collectivités.
- Comme la CGT l'a déjà porté, il faut enfin redéfinir de façon urgente les règles du jeu entre les CETE et les DIR/SMO : La CGT revendique que les CETE continuent de travailler pour les DIR.

Compte-rendu de la réunion CGDD / USSERE CGT du 18 avril 2008

Présents :

- Pour l'administration : M. Pappalardo (CGDD), E. Le Guern (DRAST).
- Pour la CGT : N. Baille, P. Garcia, M. Langlet, A. Rougé.

L'USSERE-CGT a sollicité une entrevue avec le CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) dans le cadre de la mise en place de cette direction générale qui comprend l'ex-DRAST (Direction de la Recherche de l'Animation Scientifique et Technique) au sein de la DRI (Direction de la Recherche et de l'Innovation). Cette entrevue se situe dans une démarche de la CGT de rencontrer l'ensemble des acteurs concernés par la question du RST (Réseau Scientifique et Technique) à savoir la DRAST (le 16 avril dernier) et l'ADF (Assemblée des Départements de France) prochainement.

Des éléments de réponse sur le contexte et l'avenir du RST ayant été donnés par la DRAST lors de la réunion du 16 avril, seuls les points les plus importants seront repris dans ce compte-rendu.

La CGT a introduit la réunion par les éléments suivants :

- la CGT a fait part de l'inquiétude soulevée par les arbitrages RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) du 4 avril qui pointaient nommément le RST en particulier sur les questions de l'ingénierie publique concurrentielle (l'abandon de missions comme certaines missions routières) et des redéploiements d'agents.

- La CGT a réaffirmé sa vision d'un RST MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) à savoir positionné sur les missions du MEEDDAT et intégrant pleinement l'ensemble des services et organismes en son sein.
- La CGT a demandé de confirmer les orientations suite aux arbitrages RGPP sur :
 - ✓ les effectifs,
 - ✓ le maintien des implantations,
 - ✓ l'Ingénierie Publique (IP).

Le CGDD :

- A confirmé les éléments stratégiques exposés par la DRAST lors de la rencontre avec la CGT du 16 avril :
 - ✓ la note sur l'IP pour le RST est signée,
 - ✓ les arbitrages concernant les effectifs devraient être donnés lors de la prochaine CoMod (Commission de Modernisation des Politiques Publiques) vers mi-mai.
 - ✓ Les évolutions du RST auraient été nécessaires même hors du contexte RGPP.
- Les questions qui sont à traiter concernent :
 - ✓ le fond : une évolution des modes d'intervention s'avère nécessaire à savoir un positionnement de l'IP plus tourné vers l'expertise et le conseil (AMO),
 - ✓ la forme : le RST doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre des suites du grenelle de l'Environnement sur des sujets comme le bâtiment, la route dans une approche développement durable, les risques...
- Une importance particulière est apportée au fonctionnement en réseau du RST.
- L'implantation des services n'est pas remise en cause.

La CGT a rappelé sa demande d'un groupe de travail DGPA/DRAST pour avancer sur les questions des déroulements de carrières et l'attractivité du RST.

Le CGDD est favorable à une telle approche qui sera mise en place après que le projet du RST soit adopté.

La CGT :

- est revenue sur le mode de financement des CETE qui est incompatible avec l'évolution envisagée :
 - ✓ les recettes en Fonds de Concours (recettes pour le compte de tiers) baissant du fait des réorientations (temps nécessaire à une montée en puissance), les moyens en investissement et fonctionnement baisseraient fortement,
 - ✓ de plus, avec des polarisations envisagées et de nouveaux champs à investir, les besoins en investissement (matériel...) et en fonctionnement (déplacements plus longs et loin) seront plus grands.
- le projet d'évolution nécessitera des moyens adaptés en formation,
- a souligné l'importance de l'ancrage territorial sur une pratique de terrain pour l'acquisition de compétences de pointe en mettant en avant la reconnaissance de ces compétences par les plus grandes entreprises privées du BTP (leaders mondiaux) ou les collectivités territoriales comme l'ADF.
- a fait part de l'importance des ETST (et autres catégories C du RST) dans la capitalisation des connaissances,

- a souligné l'importance de l'IP concurrentielle essentielle dans le développement d'une expertise légitime et une AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) reconnue.

La DRAST et le CGDD :

- ont souligné un constat partagé avec la CGT,
- **le RST a vocation à continuer une part de prestations d'IP concurrentielle.** Mais les décisions politiques actuelles orientent l'Etat vers un recentrage des missions vers l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), la diffusion de connaissances, la méthodologie,...
- les réorientations se feront vers des activités dans des secteurs marchands mais non-concurrentiels sur les thématiques pointées dans le grenelle de l'environnement.
- un travail est à mener sur les prestations pour le compte des collectivités territoriales. Le code des marchés publics peut permettre dans certains cas de travailler en IP rémunérée sans se positionner sur des prestations concurrentielles.
- les activités de terrain sont une partie des activités du RST et des CETE en particulier. Cet ancrage permet notamment d'identifier les besoins en recherche, méthodologie... les LRPC (Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées) sont également nécessaires pour alimenter le niveau d'expertise des CETE et des organismes de recherche comme le LCPC.

La CGT :

- a rappelé sa revendication de clarifier les relations entre les CETE et les DIR (Direction Interdépartementale des Routes)/SMO (Service de Maîtrise d'Ouvrage), ces derniers en tant que services déconcentrés du ministère ont vocation à faire appel en priorité au RST pour les questions relevant de ses compétences.

La DRAST :

- Les DIR sont des services dont la création est récente et qui continuent à se mettre en place. La Direction Générale des Routes travaille à trouver un point d'équilibre au fonctionnement de ces services et la DRAST est associée à ces travaux.

La CGT :

- a réaffirmé sa revendication d'un RST au service de la nation. Pour la CGT, cela doit se concrétiser par un partage de l'outil Etat avec les collectivités territoriales (CT). Ce sont les questions suivantes qui doivent avancer :
 - ✓ le financement,
 - ✓ les compétences (adéquation entre celles du RST et les besoins des CT),
 - ✓ le cadre juridique.
- A souligné :
 - ✓ d'une part le devoir de l'Etat vis-à-vis des Collectivités sur le domaine routier figurant dans la loi du 13 Août 2004 (Loi de décentralisation) pour la recherche, méthodologie, réglementation,...
 - ✓ d'autre part la proposition de Loi présentée par le sénateur Alduy (Pyrénées Orientales) pour créer un réseau scientifique et technique des collectivités territoriales.

Le CGDD :

- le fait de multiplier les structures (ndlr : proposition Alduy) :
 - ✓ serait une solution complexe à mettre en œuvre,
 - ✓ ne correspond pas forcément à une gestion économe du denier public.

- Le partage du RST avec les collectivités territoriales serait un élément du financement des CETE.

La CGT :

- a posé la question de l'avenir du réseau de formation du ministère et en particulier celui des écoles dont l'ENTPE ou l'ENTE.

Le CGDD et la DRAST :

- une réflexion est en cours sur les missions et les carrières des ingénieurs de l'Etat (décision RGPP du 4 avril) ainsi qu'une étude sur l'ENTPE dont le statut est différent de l'ENTE car établissement public.
- Pour ce qui est de l'ENTE, les collectivités ont fait part de leur intérêt de cette structure pour former leurs techniciens supérieurs.
- Les écoles doivent participer au projet global de transformation du ministère et à sa cohérence.
- Un des rôles du CGDD est d'intégrer l'approche Développement Durable dans les formations de l'Etat. Le CGDD mise surtout sur les laboratoires de recherche pour développer les compétences dans le domaine du développement durable.

La CGT :

- a fait part de son souhait de voir le CSST (Conseil des Services Scientifiques et Techniques) élargi pour être représentatif d'un RST MEEDDAT. Pour la CGT, le CSST est un lieu d'échanges adapté pour débattre des questions stratégiques du RST.

Le CGDD :

- confirme que le CSST est propice à des échanges sur la stratégie du fait de la présence (de manière non paritaire) équilibrée des directeurs de programmes, des directeurs des organismes du RST et des représentants des personnels,

La CGT :

- est revenue sur la nécessité de constituer un groupe de travail sur la valorisation des carrières dans le RST et l'attractivité du RST.
- A rappelé son opposition à des polarisations :
 - ✓ détachées d'un fonctionnement en réseau. La CGT a illustré la possibilité de polariser une activité en gardant un fonctionnement en réseau en prenant l'exemple de la polarisation de l'activité géotechnique proposée par JP Magnan (directeur technique au LCPC).
 - ✓ menant des LRPC à être focalisés sur un nombre restreint d'activités ou de domaines qui tendrait à les fragiliser en cas d'évolution.

Le CGDD :

- la GTC (Géotechnique Terrassements Chaussées) se prête à une polarisation en maintenant un fonctionnement en réseau. Les autres domaines nécessiteront des travaux plus approfondis.

La CGT :

- a rappelé son attachement au RST,
- a ainsi précisé que sa position n'était pas pour un statu quo mais bien pour un RST du MEEDDAT avec de véritables moyens pour mener ses missions et contre la vision comptable de RGPP synonyme de baisse d'effectifs.



Montreuil, le 15 avril 2008

NOTE AUX ORGANISATIONS

Objet : Mobilisations RGPP

Chères camarades,
Chers camarades,

Ces quelques lignes pour vous préciser que l'appel contre la RGPP et pour une autre Fonction publique a été rendu public hier à l'occasion d'une conférence de presse.

Plusieurs des premiers signataires étaient présents.

Vous trouverez ci-joint l'appel avec les 66 personnalités composant la liste des premiers signataires.

Il est immédiatement signable en ligne à l'adresse suivante :

<http://service-public-notre-ricesse.fr>

Il est indispensable que, partout, nous nous en emparions et le diffusions largement.

Il faut, bien entendu, recueillir le maximum de signatures en dématérialisé et sur support papier.

Ensuite, en ce qui concerne les mobilisations strictement syndicales, une rencontre unitaire a eu lieu à Solidaires lundi 14 avril au soir. 5 organisations étaient présentes : CGT, FSU, SOLIDAIRES, CFDT et UNSA.

- CGT, FSU et SOLIDAIRES partagent, la même analyse de la RGPP et une stratégie similaire : **Faire converger les luttes existantes.**

- L'UNSA et la CFDT, sans exprimer de désaccords formels, nous ont dit ne pas avoir de mandat à ce stade pour s'associer à un appel.

Une nouvelle rencontre proposée aux 8 organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, aura lieu demain soir à la FSU.

En tout état de cause, elle débouchera sur un appel à l'action sur toute la Fonction publique de l'Etat (d'une manière ou d'une autre, la grève y figurera de façon explicite) très vraisemblablement le 15 mai 2008, peut-être à l'intérieur d'une semaine de mobilisations.

C'est le mandat clair et incontournable de l'UGFF, de la FSU et de SOLIDAIRES.

Nos camarades CGT de l'Hospitalière et de la Territoriale sont en pleine consultation pour arrêter leur position qui ne sera peut-être pas fixée cette semaine.

Bien fraternellement,

Jean-Marc

263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31 - Télécopie : 01.48.18.82.11 - Courrier électronique : ugff@cgt.fr

Site internet : www.ugff.cgt.fr - Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

LE SERVICE PUBLIC EST NOTRE RICHESSE MOBILISONS-NOUS !

150 000 jeunes qui sortent chaque année sans diplôme du système scolaire, une crise du logement sans précédent depuis les années 1950, des inégalités qui se creusent de façon dramatique, des enjeux environnementaux colossaux, le défi démographique, l'innovation et la croissance à la traîne... Dans un tel contexte, chercher à accroître l'efficacité de l'action publique, c'est mieux mettre en œuvre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Cela exige que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental. Cela implique le choix d'une société solidaire, la maîtrise des biens communs et l'activité efficace de Services publics indispensables au développement économique, social et culturel. Face à la montée des inégalités, ils sont garants de l'exercice effectif des droits.

L'intérêt général a besoin de personnels dont la qualification soit reconnue, présents sur tout le territoire et non de salariés interchangeables et corvéables à merci ; de solidarité et non de concurrence ; de stabilité et non de précarité ; de sens des responsabilités et non de docilité ; d'indépendance et non de soumission aux intérêts particuliers. Toutes choses que le statut des fonctionnaires, mis en œuvre depuis la Libération, a contribué à réaliser.

Mais ce n'est pas du tout ce à quoi nous assistons actuellement : de fusion en restructuration, d'externalisation en privatisation et de flexibilité en précarité, une vaste opération de destruction des fondements du Service public et de la Fonction publique s'accélère sous nos yeux. La « Révision générale des politiques publiques » (RGPP) est le plus récent développement de cette campagne dirigée par le gouvernement, encouragée par le patronat et menée par des cabinets privés. Elle s'attaque frontalement à l'ensemble de la Fonction publique d'État, Territoriale et Hospitalière. Comme déjà dans d'autres secteurs (Poste, EDF, télécommunications, transports...), cela signifie la détérioration organisée des services rendus au public, ouvrant la voie à la privatisation des activités les plus profitables, à la disparition de nombreuses autres.

Contrairement à ce qu'il prétend, le Président de la République n'a reçu aucun mandat pour remettre en cause ces acquis essentiels. Avec son gouvernement, il considère l'action publique comme une dépense, jamais comme une source de richesse. Creusant les déficits par sa politique fiscale, il veut réduire au maximum les dépenses d'intérêt général dans les secteurs de la famille, du logement, de la santé, de la solidarité, de l'emploi formation. Il refuse de répondre par des créations d'emploi à la situation critique de l'hôpital public. Il programme de nouvelles coupes claires dans les effectifs de fonctionnaires de l'État (160 000 suppressions en quatre ans). Il décharge l'État de nombreuses missions en les renvoyant vers les collectivités territoriales sans pour autant leur donner les moyens de développer de vrais services publics locaux et démocratiques, programmant le corsetage de l'emploi public territorial.

Comme l'a clairement résumé le Premier ministre le 10 octobre 2007 « *La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire.* »

Nous ne l'acceptons pas !

Aux côtés des usagers, agents, élus, qui se battent quotidiennement pour le maintien et l'amélioration de services publics de proximité :

- Nous sommes partisans d'une modernisation de la Fonction publique en réponse à l'évolution marchande, inégalitaire et destructrice de la société.
- Nous voulons une véritable démocratisation de la décision, du contrôle et de l'évaluation associant citoyens et agents.
- Nous voulons une réforme fiscale assurant un financement équitable et pérenne des missions de service public.
- Nous réaffirmons que le statut des fonctionnaires est là pour garantir à tous les usagers la défense d'un intérêt général qui ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers.

Nous lançons un appel à une vaste mobilisation citoyenne pour mettre un terme à cette politique destructrice. Organisons un débat démocratique, sans a priori, sur les besoins en services publics, sur les rôles respectifs de l'État et des collectivités locales et la place des agents publics.

Contre la RGPP, rassemblons-nous autour des valeurs de solidarité, de justice et d'efficacité économique et sociale de tous les services publics.



reconnaisSancE

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Technicien-ne-s

Journal des B administratifs

SOMMAIRE

Edito, calendrier et brèves	page 1
Coups de gueule et réactions	page 2
Réaction d'une SAE au précédent article « Situation des SAE suites aux réformes »	page 3
Témoignage d'une SAE sur la « Reconnaissance des compétences »	page 3
Reconnaissance de la technicité chez les contrôleurs des transports terrestres (CTT)	page 4
L'enjeu de la connaissance du droit syndical	page 4

AGENDA

09 avril : réunion du collectif OFICT – B administratifs

29 avril : commission exécutive de l'OFICT

18 au 20 juin : CAP SAE (liste d'aptitude et mutations)

BREVES

CAP des 14 et 15 mars 2008 (promotions) :

- ⇒ SACS : 1243 promouvables, 214 proposés, 149 postes (ratio Pro/Pro porté de 10 à 12 %)
- ⇒ SACE : 1201 promouvables, 350 proposés, 101 postes (ratio Pro/Pro 8 % inchangé)

Vous aussi faites-nous part de vos réactions
en écrivant à ofict.equipement@cgt.fr

EDITORIAL

Il est de bon augure de rappeler nos revendications. L'actualité nous montre que nous sommes en pleins bouleversements. Le gouvernement profite du grenelle de l'environnement pour procéder à une casse des services et qui dit casse de nos services, dit casse de nos missions.

Notre avenir n'est pas très reluisant et c'est pour cela que nous devons continuer à nous battre tant sur les revendications que sur le terrain en aidant chaque agent.

L'administration essaie de diviser les corps et cela se ressent où que l'on soit. Rappelons que nous devons lutter concernant :

- la reconnaissance du rôle, de la place et des qualifications des SAE dans le ministère et les services,
- la revalorisation des régimes indemnitaires des corps de SAE au sein de la filière administrative, objectif d'égalité de traitement entre agents d'administration centrale et de services déconcentrés ainsi qu'avec les corps techniques,
- un corps à deux grades articulés sur les deux seuls niveaux de fonction identifiés,
- le droit à une véritable carrière de B administratif avec la création massive de postes de promotion permettant à chaque SAE d'atteindre le dernier échelon de la classe exceptionnelle et un réel débouché en catégorie A.

Vos réactions à notre jeune publication illustrent l'urgence de réponses à ces revendications.

Nathalie CARPENTIER

COUPS DE GUEULE ET REACTIONS ... (propos libres de nos lecteurs)

« Je souhaiterais pousser « un coup de gueule » concernant l'augmentation qui a été accordée aux catégories B administratifs des services déconcentrés fin 2007 et reconduite en 2008. C'est tout simplement scandaleux.

En effet, un B administratif des services déconcentrés (SD) a une augmentation moins importante qu'un B d'Ile-de-France ou qu'un B d'Administration Centrale. La somme de 100 € octroyée en SD (soit 8,33 €/mois) est inadéquante compte-tenu de la charge de travail, des responsabilités... qui ne cessent d'augmenter.

Ne pourrions-nous pas envisager une véritable action afin de faire valoir et reconnaître enfin notre travail avec une rémunération équivalente à celle de nos collègues d'Ile-de-France et d'Administration Centrale (et allons plus loin à celle des B techniques) ?

A ce rythme, le régime entre la catégorie A et B se creuse et celui entre la catégorie C et B s'amenuise. »

Un B administratif de Nancy

“Je me permets toutefois de réagir. SA de classe exceptionnelle placé sur un poste dévolu à une catégorie A, je ne peux que m'étonner de l'inertie de notre corps quand je compare le nombre de postes offerts à Attaché Principal, le nombre de postes offerts pour le passage d'Adjoint à SA et le nombre de postes proposés aux B pour Attaché! Ceci ne peut perdurer et mon “coup de gueule” ne porte donc pas uniquement sur l'aspect financier.”

Un B administratif de Metz

“... je m'occupe des SA depuis fort longtemps puisque les syndicats, dans notre ministère à forte connotation technique, préfèrent gérer les techniciens, plus nantis par les services de la DGPA, parce qu'eux-même dirigés trop souvent par des corps techniques.

Si les administratifs ont été “vendus” à “l'interministerialité”, pourquoi n'en n'a-t-il pas été de même pour les techniciens ? Réponse par une question : y-a-t-il des administratifs qui siègent parmi les syndicats en CTPM ? Si vous souhaitez vous occuper (enfin) des administratifs B, peut-être faut-il commencer par leur rendre leurs valeurs.

– puisque nous retrouvons les mêmes postes offerts aux SAE et aux TSE sur les listes proposées en CAP, pourquoi continuer à accepter la discrimination qui existe au point de vue rémunérations ?

– Pourquoi également différencier la formation des TSE et des SAE dans les écoles ? Il existe par exemple un budget pour les TSE et cherchez l'erreur pour les SAE.

– pourquoi continuer à accepter l'anomalie “made in DGPA” consistant à donner à l'ensemble des SAE, sur ses tableaux, une ancienneté dans le grade au 15 mai 2005 (date de fusion - sur le papier - des corps d'AC et des SD) alors que beaucoup d'entre nous sont dans les trois niveaux du corps depuis le 15 novembre 1989 ; qui se souvient qu'il s'agissait du grade de CSP ? Si pour moi, cela a peu d'importance vu mon âge, il y a des plus jeunes qui ont encore une carrière à faire...

– pourquoi ne pas avoir réagi de manière virulente lorsque la fusion des corps d'AC et des SD s'est traduite par la création de trois régimes différents : centrale, région parisienne et ... province ?

– Pourquoi avoir accepté le saupoudrage de la NBI aux SAE sans réagir ? Réponse : sans doute parce que le nombre de points qui aurait permis de donner la NBI à tous les SAE est le même que celui qui a été donné aux techniciens qui sont sur des “emplois fonctionnels” (quelle coïncidence ! Mais j'ai calculé...).

– pourquoi n'y-a-t-il pas de postes fonctionnels chez les administratifs ? Il y a des services aussi importants : encadrement, technicité, gestion, expertise...

– pourquoi n'y-a-t-il pas d'indemnité d'intérim chez les administratifs ? Vous pensez que les patrons des administratifs ne sont jamais absents ?

Bon courage dans votre démarche car il y a tout à faire pour les SAE.”

Un SAE d'Aix-en-Provence, promo 1970

... sur la NBI : “A priori la NBI géographique n'existe plus ? Elle est remplacée par le complément géographique... les conséquences ne sont pas les mêmes. L'une est intégrée pour la retraite et dans la zone résidence, et l'autre pas du tout.”

Un B administratif de Strasbourg

[Réponse de l'OFICT-CGT](#) : toutes ces questions mériteront de la réflexion et des réponses, en particulier sur les régimes indemnitaires

Réaction d'une SAE à l'article du reconnaissance N°2 Sur la situation des SAE suite aux réformes

« Au sujet du complément indemnitaire alloué en décembre 2007 et intégré au titre du régime indemnitaire 2008, il est important d'ajouter qu'en plus des différences manifestes que nous évoquons à juste titre entre les SAE de centrale, d'Ile de France et du reste des Services Déconcentrés, nous avons été quelques-uns, en Administration Centrale, à voir notre coefficient de modulation baisser de manière considérable à la fin de l'année 2007...

Je prends un exemple : SA de classe normale au 6ème échelon (2 x 3 ans en DDE et en administration centrale depuis 2005).

Il lui a été notifié un coefficient de 1,01 en 2006.
Fin 2007 : notification d'un coefficient de 0,92 !!!!

Suite à une demande d'explication au bureau du personnel, voici la réponse qui a été donnée :

« Le grade de SA comprend deux niveaux de dotation, dont le palier est l'indice brut 380, ce qui situe, en 2007, le premier niveau du 1er au 5ème échelon inclus et le deuxième niveau du 6ème au 13ème échelon inclus. Dans le cadre de ce changement de niveau, il est imposé une règle technique qui consiste à lisser le coefficient.... »

Pour résumer, pour certains SAE, la réalité était très éloignée des effets d'annonce de fin d'année...

Je comprends les arguments liés à cette baisse, mais que penser au jour d'aujourd'hui d'un coefficient de ce niveau-là au bout de 9 ans d'ancienneté dans ce ministère ?!

Si l'enveloppe financière qui m'a été allouée en fin d'année n'en a pas été affectée, quid en cas de souhait de mobilité vers les SD : avec une telle baisse, un(e) SAE qui a 10 ans de « maison », voire plus, se retrouve au même niveau de coefficient qu'un(e) jeune recru(e)...

Avec tout le respect que nous avons pour nos jeunes collègues, je trouve cela inacceptable et je pense qu'eux-mêmes, dans quelques années, trouveraient inacceptable d'être au bout de 10 ans au niveau minimum des coefficients de modulation...

Je ne parle même pas de l'impact financier d'un coefficient de 0,92 sur la base des taux de prime des SD en cas de mobilité à l'autre bout de la France.

Voici des éléments de faits concrets de la gestion des SAE, qui illustrent les nombreux dysfonctionnements évoqués dans le précédent numéro. »

QUELLE RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DES B ADMINISTRATIFS ? Témoignage d'une SAE

« Comment une SAE peut-elle s'y reconnaître ?
Quand j'ai commencé ma carrière, je me suis retrouvée dans un CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement) à faire 50 % de « technique » et 50% « d'administratif ».
Comment une SAE peut se retrouver à faire du technique en étant payée en tant qu'administratif ?

Même si le travail peut être intéressant de par la diversité des tâches, il ne faut surtout pas entrer dans ce petit jeu qui peut s'avérer être dangereux pour notre reconnaissance, pour notre statut, pour notre salaire et pour nos primes. Mais si on va plus loin, quel choc quand on passe en DRE !!

Dans les CETE, on a des objectifs et on mène « sa barque » sans forcément un contrôle hiérarchique.

Par contre, on se prend « la douche froide » quand on se retrouve en DRE où tout est contrôlé, où pour une simple signature d'un DDRE, le parapheur passe par le Chef de Cellule, puis le Chef de Service et après leurs validations à la signature du DDRE.

Où se trouve la confiance ? L'autonomie ?

Sans évoquer la pression de plus en plus présente dans les services !

Le mal-être des SAE existe et chaque jour ce sujet est d'actualité.

Le bien être dans le travail est essentiel et fondamental. Battons-nous en étant solidaires les uns des autres... »

LES CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES RECONNAISSANCE DE LA TECHNICITE DE LEUR TRAVAIL

Les contrôleurs des transports terrestres appartiennent à la catégorie des B administratifs.

Leur travail consiste à contrôler des entreprises de transport de marchandises et de personnes à la fois en entreprise et sur la route, entreprises françaises et étrangères.

Le contrôle porte sur des réglementations diverses (réglementations sociale et européenne, code de la route, matières dangereuses, voyageurs, analyse financière...) qui exige une technicité toute particulière et pointue. Les contrôleurs sont amenés à établir des procès-verbaux, à encaisser les consignations, à auditionner les conducteurs et les responsables d'entreprises, à rédiger des avis sur les procédures des forces de l'ordre. Les contrôles sur routes ont lieu de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.

L'administration demande aujourd'hui aux contrôleurs d'augmenter leurs chiffres et leurs résultats, de s'adapter à l'évolution des réglementations, de gérer des tâches administratives supplémentaires, sans aucune contrepartie ! La diversité de leurs missions, la spécificité de leur métier ne sont toujours pas reconnues.

C'est pourquoi leurs revendications sont claires : Une revalorisation de leur statut par une revalorisation des grilles indiciaires et une reconnaissance de la technicité de leur travail. Ces revendications sont largement justifiées par la diversité des missions et des connaissances, un travail sur le terrain, de plus en plus de responsabilités...

C'est une reconnaissance bien méritée, qui comme dans la plupart des corps de catégorie B, est inexistante. Cela doit changer et pour cela nous devons agir.

L'ENJEU DE LA CONNAISSANCE DU DROIT SYNDICAL

De nos jours, il est très difficile de faire respecter le droit fondamental du syndicalisme. Quand on est syndiqué et que l'on décide de militer, la hiérarchie peut s'avérer être un barrage non négligeable.

Cela peut relever de l'anti-syndicalisme ou de l'« anti-cégétisme », plus souvent de la pression du travail et du manque de moyens.

Mais cela relève d'autrefois de la simple méconnaissance du droit.

Pour tout personnel voué à exercer une responsabilité d'encadrement, ne serait-il pas intéressant de prendre des dispositions afin d'éviter les conflits avec ceux qui souhaitent militer et participer à la vie syndicale de leur administration ? Toute personne étant amenée à encadrer des agents devrait connaître exactement la position à tenir face à des militants syndicaux.

Nous sommes protégés par les lois, par le droit, mais malheureusement le non-respect de ces valeurs fondamentales et la nécessité de se battre tous les jours pour les faire appliquer, entraîne des

renoncements de nos militants, faute de soutien, faute de respect hiérarchique etc.

Attention, le syndicalisme est fragile, les militants désireux de s'investir à fond peuvent se sentir délaissés par le système et décider petit à petit d'arrêter le militantisme. Et sans ce militantisme, une partie des syndiqués disparaissent. De plus, des discriminations peuvent s'exercer au travers de l'évaluation, de la notation ou de la promotion...

Le respect du travail réalisé par chaque agent est le reflet de la reconnaissance de ses compétences. Si le fait de militer pénalise nos militants par rapport à leurs compétences réelles, alors nous sommes confrontés à un grave problème.

A l'heure actuelle, le droit syndical reste obscur pour beaucoup de chefs ; Ils interprètent à leur manière le droit et cela peut se traduire par un conflit quasi permanent avec les militants. Sans compter les chefs qui ont peur d'autoriser leurs

agents à militer, qui ont peur de signer les décharges de services etc. La peur de mal faire est omniprésente chez eux. La hiérarchie ne s'impose plus comme dans le temps, elle a de plus en plus peur « du qu'en dira-t-on ? » et de ce qui peut lui arriver, peur de la faute professionnelle alors que ce n'est qu'une histoire de respect du droit.

Quelles sont les solutions face à ce problème ?

Ne serait-il pas possible de mettre en place un module sur le droit syndical comme matière à part entière qui serait mis dans les programmes des écoles de l'Etat ?

Ne faut-il pas négocier avec les administrations sur les positions à tenir face à l'irrespect de ce droit par une partie de la hiérarchie ? Une interprétation unique devrait être appliquée par toute hiérarchie quelle qu'elle soit. Comme tout texte de droit, l'affichage de ce respect devrait être dans tous les règlements intérieurs des administrations.

A tous les agents aussi d'utiliser leurs droits !!

Ont contribué à ce numéro : Nathalie CARPENTIER, Bernard SALANDRE, Fabienne TATOT et les agents ayant apporté leurs témoignages.





Questions à Hubert Borderie, Président de la MGET, Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires

La MGET assure la couverture santé-prévoyance de plus de 80 % des agents du ministère de l'Équipement. Qu'est-ce que cela signifie pour le ministère et pour les agents adhérents ?

La MGET peut être considérée comme un des acquis sociaux des agents du ministère de l'Équipement. Depuis 62 ans, la mutuelle a contribué à la construction du ministère à travers sa solidarité, ses prestations, son action sociale, sa présence aux côtés des agents dans les moments difficiles de leur vie et aussi les moments joyeux comme ceux des colonies de vacances MGET qui ont laissé des souvenirs inoubliables aux enfants des agents. La mutuelle a participé à l'histoire du ministère de l'Équipement et à ce qui fait sa richesse et sa force : la cohésion des hommes et des femmes qui y travaillent. L'Équipement n'est pas un ministère comme les autres et la MGET n'est pas une mutuelle comme les autres !

La législation a changé. Comment la MGET réagit-elle ?

L'abrogation de l'arrêté Chazelle, la procédure de mise en concurrence des organismes complémentaires ont d'abord abouti à la suppression de toutes les aides de l'État à la mutualisation. Ce qui veut dire une réduction des financements des mutuelles comme la MGET et, par conséquent, une diminution des moyens accordés à chaque mutualiste. Il s'agit donc potentiellement d'une baisse masquée du pouvoir d'achat de ces mutualistes. Et ce désengagement de l'État, nous n'avons pas voulu le faire supporter à nos adhérents. Nous n'avons pas voulu non plus le faire supporter aux agents qui sont au service de leurs collègues.

Comment la MGET s'inscrit-elle dans la transformation liée à la création du MEEDDAT ?

La MGET s'est tout d'abord organisée pour accompagner les agents touchés par la décentralisation. Nous avons rencontré l'ensemble des conseils généraux afin d'obtenir de bonnes conditions de prise en charge de nos mutualistes. Des permanences s'organisent et le maintien en SLI aussi. La MGET souhaite rester au plus près de ses adhérents en gardant une forte présence au sein des DDE mais aussi dans les DIR et dans tous les nouveaux services liés à la reconfiguration du ministère.

Parce que dans cette période troublée, nos agents ont encore plus besoin de la MGET. C'est aussi la raison pour laquelle nous voulons être référencés en devenant la mutuelle du MEEDDAT.

Justement, où en est-on de cette procédure dite de référencement ?

Le référencement signifie que le ministère lance un appel d'offres public pour choisir un organisme complémentaire pour la couverture santé et prévoyance de ses agents. La MGET travaille d'arrache pied avec tous les partenaires concernés pour être la mutuelle référencée en répondant encore mieux aux besoins des agents et aux exigences du ministère. L'appel d'offres sera lancé au mois d'avril et le choix sera annoncé à la fin septembre.

La MGET a toute la légitimité pour être la mutuelle référencée. Mais cela dépend aussi de la volonté de chaque mutualiste. La solidarité c'est aussi un combat, un choix de société. Chacun doit s'impliquer, doit manifester sa volonté de voir perdurer la solidarité dans notre ministère et nous faisons confiance aux organisations syndicales pour être l'expression de cette conviction.

